



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 7676

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les inquiétudes légitimes des Parisiens au regard des nouvelles formes de menaces terroristes qui peuvent gravement perturber leur environnement quotidien. Il est aujourd'hui urgent d'informer, d'anticiper, d'innover, pour faire appel au civisme de la population, et l'aider à adopter au quotidien des changements dans ses comportements et dans ses réflexes. Dans cet esprit, une véritable éducation pourrait se faire en collaboration avec certaines professions, notamment sanitaires, médicales, para-médicales, de secourisme et d'environnement. En conséquence, elle lui demande quelles dispositions elle pourrait prendre pour préserver l'environnement et la sécurité de chaque personne, en tenant compte de la nécessité absolue d'une adaptation des mentalités face à ces nouveaux dangers de proximité. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

Parmi les nouvelles formes de terrorisme, les menaces relevant du domaine nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) en constituent une forme possible. Dans ce cas de figure, d'éventuels attentats seraient perpétrés sous forme de dispersion criminelle soit d'une matière radioactive, soit de bactéries ou virus, susceptibles de provoquer des troubles de santé ou la mort, ainsi que des maladies plus ou moins contagieuses, soit encore d'un agent chimique toxique y compris un toxique de guerre. Afin de lutter contre des actes de terrorisme de ce type susceptibles d'être commis à Paris, des plans de réaction, associant les services de police, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ainsi que les organismes sanitaires et hospitaliers, ont été établis ou sont en cours d'élaboration, conformément aux dispositions gouvernementales. Ces différents services disposent de personnel spécialisé, doté des matériels adéquats. Ces plans, qui s'appuient sur l'avis d'experts, prévoient les modalités d'information du public, en fonction de la nature de l'acte terroriste et de ses conséquences prévisibles ou possibles. Toutefois, compte tenu des situations diverses et complexes pouvant se présenter dans ce domaine, une information préalable trop détaillée et mal comprise susciterait des craintes parmi la population concernée et, par voie de conséquence, ne lui permettrait pas de réagir et de se protéger efficacement.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7676

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4543

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4804